

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2168

commune (s) : Feyzin

objet : **Classement, dans le domaine public communautaire, des rues Jacques Monod, Alfred Nobel et Henri Becquerel - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à l'association syndicale libre dénommée Association syndicale du château de l'Île**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue du classement dans le domaine public communautaire des voies du lotissement dénommé Centre d'activité du Château de l'Île à Feyzin, d'une parcelle de terrain de 18 192 mètres carrés constituant l'assiette des rues Jacques Monod, Alfred Nobel et Henri Becquerel, cadastrée sous les numéros 9, 30 et 117 de la section BM et appartenant à l'association syndicale libre dénommée Association syndicale du château de l'Île à Feyzin.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ladite association céderait le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain constituant le terrain d'assiette des rues Jacques Monod, Alfred Nobel et Henri Becquerel à Feyzin et appartenant à l'association syndicale libre dénommée Association syndicale du château de l'Île.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 du 26 janvier 2004 pour un montant de 1 400 000 € :

- en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 en recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2004,

- en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,